



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfète

Angoulême, le **24 JAN. 2022**

La préfète de la Charente

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département

Objet : Élections présidentielle et législatives – Modalités de remontées des résultats dans l’application EIREL.

Dans le cadre de l’organisation des prochaines élections présidentielles et législatives qui se dérouleront les dimanches 10 avril et 24 avril, ainsi que les dimanches 12 juin et 19 juin 2022, la remontée des résultats en préfecture les soirs de scrutins s’effectuera prioritairement en utilisant l’application **EIREL**.

Mon cabinet a d’ores et déjà réactivé les comptes référents des communes qui sont engagées dans cette démarche, mise en œuvre depuis les élections européennes de 2019 et qui a démontré toute son efficacité et sa simplicité d’utilisation.

En cas de changement de titulaire, vous voudrez bien m’en informer par voie de messagerie à l’adresse suivante : pref-cabinet-elections@charente.gouv.fr en précisant le nom de la commune, le nom et le prénom du nouveau référent, ainsi que son adresse de messagerie (celle-ci devant être une adresse nominative dans la mesure du possible).

Pour les communes qui ne disposent toujours pas d’un compte **EIREL**, je vous invite à en faire la demande dans les meilleurs délais selon les modalités indiquées ci-dessus.

Je vous rappelle que les communes engagées dans **EIREL** conservent, en cas de difficulté, la possibilité de transmettre les résultats à la préfecture par téléphone. Dans cette perspective, des phases de tests, auxquelles vous participerez, sont prévues à partir du mois de février, afin de vous familiariser avec cet outil et de fiabiliser l’ensemble du processus de remontées des résultats.

Mon cabinet se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez nécessaire.



Magali DEBATTE